

MOTION DE SOUTIEN A LA FILIÈRE COMTÉ

Rapporteur : Gérôme Fassenet

Dernier point. Nous allons donc passer à la motion de soutien au Comté et j'invite Alain Mathieu à venir me rejoindre.

Je vais vous lire cette motion. Il va pouvoir en dire un mot. Ensuite, il a d'autres obligations, mais nous pourrions également en débattre à l'issue.

Suite aux attaques qui ont été menées contre la filière Comté ces derniers jours, il y a eu énormément de réactions de soutien vis-à-vis de la filière que nous soutenons tous et comme nous avons une séance publique en fin de semaine, j'ai souhaité que nous puissions apporter notre soutien à la filière en séance. Tu as gentiment accepté notre invitation pour pouvoir répondre à quelques questions.

Je vous propose de lire la motion de soutien que nous allons proposer tout à l'heure au vote. Nous avons une commission juste avant et nous avons modifié quelques mots pour être plus en phase avec le soutien que nous portons à la filière Comté :

« Considérant que la première AOP fromagère française est un moteur de l'économie jurassienne qui produit près de 70 000 tonnes par an pour un chiffre d'affaires de 700 M€, et 14 000 emplois dans la zone d'appellation et couvrant notamment le département du Jura.

Considérant que la filière Comté constitue un patrimoine culturel vivant qui façonne les paysages et contribue à la vitalité rurale jurassienne.

Considérant son modèle fondé sur une agriculture familiale, la coopération, l'élevage herbager sans OGM ni ensilage, la transformation locale et une juste rémunération des producteurs.

Considérant que le nouveau cahier des charges marque une avancée environnementale majeure : augmentation de la surface par vache, limitation de la taille des exploitations, du nombre de vache par producteur, baisse de 20 % du plafond de la fertilisation, et interdiction totale de l'épandage de boues sur la zone AOP.

Considérant que ces engagements encouragent un modèle agroécologique exigeant, aujourd'hui injustement remis en cause.

Considérant que défendre le Comté, c'est défendre un projet agricole, territorial et responsable qui fait la spécificité du Jura.

Le Conseil Départemental du Jura, après en avoir délibéré :

- Réaffirme son attachement indéfectible à la filière Comté et à l'ensemble des acteurs – producteurs, fromagers, affineurs, coopératives – qui font vivre ce modèle agricole enraciné, durable et exigeant.

- Reconnaît la révision ambitieuse du cahier des charges AOP Comté, qui introduit des exigences environnementales parmi les plus rigoureuses d'Europe, notamment l'interdiction totale de l'épandage de boues sur la zone AOP, affirmant ainsi une volonté forte de préserver les sols, les paysages et les milieux aquatiques.

- Souhaite que ce modèle exemplaire, alliant performance économique, qualité des produits et respect du vivant et de notre territoire, soit pleinement reconnu et soutenu par l'État et l'Union européenne.

- S'engage à poursuivre son accompagnement via ses politiques agricoles, éducatives et touristiques, et appelle l'ensemble des collectivités du Massif jurassien et la Région Bourgogne-Franche-Comté à se mobiliser solidairement pour garantir la pérennité de cette filière d'avenir.

- Décide que la présente motion sera transmise :

- au Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire,
- au Ministre de la Transition Écologique,
- à la Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté,
- aux Départements du Doubs et de l'Ain,
- aux parlementaires jurassiens,
- au Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté (CIGC). »

Cette motion de soutien qui tient en une page résume l'ensemble du soutien et de la reconnaissance qu'on peut avoir vis-à-vis de la filière et des attaques injustes qui ont été menées à l'encontre du Comté.

Cher Alain, je te laisse nous en dire deux mots.

M. Mathieu – Merci Président.

Mesdames et Messieurs, merci déjà pour cette motion et pour me laisser la parole dans cette institution.

Mes premiers mots seront pour vous dire que ces remerciements vont à l'ensemble des membres de la filière, les représentants des 2 400 fermes, des 139 fruitières et des 15 maisons d'affinage, ainsi que de tous ceux qui œuvrent au quotidien pour notre filière qui est tout de même un acteur important sur notre territoire et qui fonde aussi sa culture.

Le premier sentiment est celui d'une grande tristesse de voir à quel point des individus radicaux peuvent avoir une place aussi importante qui leur soit laissée et autant d'écho parce qu'au-delà d'une attaque en règle gratuite et injuste à l'encontre de la filière, je crois que c'est l'agriculture et les paysans qui sont remis en cause. Je crois que ces attaques doivent

être condamnées fermement parce que c'est notre modèle de société qui est remis en cause lorsqu'une chronique se termine en disant que la solution, c'est d'arrêter de manger du fromage. Donc un sentiment de tristesse.

Le deuxième sentiment est un sentiment de colère face aux problématiques environnementales et à la préservation de nos ressources. Je crois que la filière Comté est très régulièrement considérée comme étant une filière engagée de longue date pour prendre en considération ces éléments environnementaux dont l'eau fait partie.

Je veux tout de même rappeler ici aussi – et je l'ai relayé à de nombreuses reprises aux journalistes qui ont bien voulu relayer ces éléments - qu'il y a dans nos cahiers des charges depuis longtemps des éléments qui sont concrets, précis, exigeants, contrôlés par un organisme certificateur externe. Je rappelle simplement que pour une appellation d'origine, le contrôle des engagements qui sont pris dans un cahier des charges est une notion obligatoire. Je rappelle aussi que pour l'appellation Comté, Bureau Veritas qui est l'organisme externe est une charge portée par les membres de la filière, donc les producteurs, les transformateurs et les affineurs et que le simple poste « contrôle » représente presque 600 000 € par an.

Dans les mesures qui sont prises dans nos cahiers des charges, il y a évidemment déjà la garantie de l'origine, l'appellation d'origine protégée. C'est la première garantie qui est apportée aux consommateurs, la provenance de là où est produit le lait, là où il est transformé, affiné, conditionné.

Dans la filière Comté, toutes les opérations - jusqu'au départ du Comté – sont faites dans la zone d'appellation d'origine. Quand le président évoque 14 000 emplois directs et indirects, ce sont des emplois non délocalisables parce que le cahier des charges les impose comme devant être faits dans la zone d'appellation d'origine.

La filière Comté, c'est évidemment - mais je ne vous apprends rien parce que nous sommes tous Jurassiens et attachés à notre territoire – 700 ans d'histoire. 700 ans d'histoire où les paysans ont mis en commun le peu de lait qu'ils avaient pour faire ce fromage de grande taille. Et dans - bientôt – nos 70 années d'appellation d'origine, nous avons défini le lieu où peut être produit le Comté, mais nous avons également défini quelles étaient les vaches qui pouvaient produire le Comté. Tout à l'heure, vous avez évoqué la Montbéliarde et la Simmental qui font aussi la fierté de notre territoire et qui fondent aussi sa culture. Les deux races sont aussi une obligation dans notre cahier des charges. Le fait de limiter la productivité laitière à l'hectare qui, aujourd'hui, est à 3 000 litres de lait est une mesure qui existe dans le cahier des charges du Comté et qui, à ma connaissance, existe dans nul autre cahier des charges, ni en France, ni en Europe.

Il y a une limitation de la taille des fermes, une limitation du nombre de vaches par producteur, une limitation de la fertilisation puisqu'on parle de la préservation de ressources et de l'eau, une limitation de la fertilisation azotée qui passe de 120 unités par hectare et par an à 100 unités par hectare et par an. Ceci alors que la directive Nitrate est à 170 unités. On est donc 70 % en dessous de la réglementation sur la directive Nitrate.

Non seulement nous avons limité les apports possibles à 100 unités, mais nous avons également, en nous appuyant sur la recherche, essayé de voir ce que nous pouvions mettre dans un cahier des charges pour essayer d'apporter l'alimentation, la nourriture aux plantes aux meilleurs moments. C'est pourquoi nous avons introduit dans notre cahier des charges - et là aussi, c'est une mesure que le cahier des charges du Comté est le seul en France et en Europe à avoir inclus - la mesure des 200°. C'est-à-dire que nous sommes partis d'un principe assez logique et évident de dire qu'à partir du 1^{er} janvier, lorsqu'on cumule les températures positives, quand on arrive à un cumul de 200°, c'est le moment où la végétation a repris vie. Cette mesure permet d'apporter aux plantes, au moment où elles en ont besoin pour leur croissance annuelle, l'alimentation dont elles ont besoin. Cette nourriture aux plantes, ce n'est ni plus ni moins que le cycle de la vie qui existe depuis des millénaires, c'est le retour à la terre des amendements, du fumier des bovins.

Ces mesures sont dans le cahier des charges et quand je dis que les acteurs de la filière sont en colère, c'est parce que ce sont des mesures qui existent depuis très longtemps dans le cahier des charges, elles sont citées comme étant exemplaires et précurseuses. Preuve en est que le cahier des charges actuel, nous avons mis des années pour pouvoir obtenir de l'INAO cette reconnaissance en disant que ces éléments vont peut-être au-delà du concept historique d'appellation qui était une promesse qualité au sens organoleptique. Mais il a dit qu'une appellation, c'était la qualité, sachant qu'il faut bien sûr se faire plaisir en consommant du Comté, mais il s'agit de savoir dans quelles conditions il est produit. C'est pour cela que nous avons inclus ces éléments-là dans le cahier des charges, cela a été des mois, des années de débats et de discussions pour pouvoir obtenir et inscrire, graver cela dans le marbre dans notre cahier des charges.

J'ajoute aussi – ce sera le dernier point parce que je ne voudrais pas abuser de votre temps – qu'il y a de la tristesse, qu'il y a de la colère, mais qu'il y a aussi de la fierté. La fierté se manifeste à chaque fois que nous avons du soutien, c'est le cas ce matin. Chaque fois que nous avons du soutien, et nous en avons eu beaucoup ces jours passés, de personnes de la région, mais de personnes bien au-delà qui nous disent toute la fierté, l'admiration mais aussi le soutien qu'elles nous apportent.

Je rappelle tout de même qu'à partir du moment où on ferait passer l'idée qu'il faut abandonner, dans des territoires comme les nôtres mais pas uniquement dans le Jura, l'élevage, les vaches laitières, cela pose la question de savoir quel modèle de société nous voulons et comment est-ce que l'on continue à avoir des territoires ouverts dans des départements comme le nôtre qui est composé déjà de plus de 45 % de forêts. Jusqu'à preuve du contraire, les ruminants sont les seuls qui permettent de valoriser des protéines végétales. Personnellement, je ne suis pas un fan de la consommation d'herbe, je préfère la laisser à mes Montbéliardes. Et là où tout le monde est d'accord aussi dans toutes les études, c'est que le meilleur piège à carbone qui existe aujourd'hui, ce sont nos prairies et pour continuer à avoir des prairies, continuer à les valoriser, à avoir des paysages ouverts et avoir, sur un territoire comme le nôtre, une synergie entre l'agriculture sous signe officiel de qualité et le tourisme, je ne vois pas d'autre élément que les vaches laitières, les Montbéliardes et les fromages pour pouvoir continuer à perpétuer cette richesse qui fait la fierté de notre Jura.

Je vous remercie au nom de tous les membres de la filière d'avoir pris cette motion.

M. le Président – Merci beaucoup, cher Alain, pour ces explications qui sont extrêmement précises et pleines de

bon sens, comme à chaque fois.

Y a-t-il des prises de parole ? Qui souhaite commencer ? Le Sénateur.

M. Pernot – Il est clair, mon cher Alain, que je te soutiens totalement dans ce combat. Il y a eu des effets indirects positifs puisque j'ai été soutenu par la quasi-totalité de tous les sénateurs que j'ai croisés, qui m'ont bien mis en avant que tout ce qui est excessif était insignifiant. Ils m'ont donc assuré de leur soutien et ils m'ont demandé de le transmettre à tous les acteurs de la filière. Je le fais donc bien volontiers.

Je ne comprends pas non plus l'audience médiatique dont peuvent bénéficier certains personnages dans ce pays. Il suffit, pour avoir 5 minutes de gloire dans la presse écrite ou autres, de trouver un produit relativement populaire, un produit prisé et d'essayer de le démonter d'une manière ou d'une autre en ayant des arguments qui ne souffrent pas l'aspect scientifique. Quelque part, je ne comprends pas le travail des journalistes qui donnent la parole à des personnages de ce genre.

Par contre, ce qui est significatif derrière, c'est qu'on imagine ce que serait demain si les personnes partageant ces idéologies étaient au pouvoir. Que feraient-ils ? Est-ce qu'ils diraient, du jour au lendemain, qu'on arrête le Comté sous prétexte d'arguments fallacieux ? Je voudrais me servir de cette aberration, de cette absurdité pour dire aux gens « Que feront-ils ? Donc maîtrisez vos élans lorsque vous êtes tenté de voter pour des personnages de ce genre. »

Voilà ce que je voulais surtout mettre en avant, mais en insistant vraiment sur le fait que cette histoire révèle un état d'esprit dans ce pays et je crois qu'il faut le combattre, même si c'est insignifiant. Il faut le combattre, il faut être en veille permanente et la décision du Président du Département de voter une motion me paraît très pertinente.

Je regrette que ces soi-disant porteurs d'idéologies écologistes et autres ne mettent pas en avant les efforts qui ont été consentis dans le cahier des charges pour avoir cette image d'un produit vraiment environnemental, que ce ne soit pas souligné et précisé de sorte que les journalistes puissent travailler efficacement pour montrer qu'il y a effectivement des évolutions très positives.

Comme notre produit Comté est pour moi un produit national de premier niveau, je vous proposerai, Président, de compléter votre motion au niveau des destinataires. Je vous proposerai de l'envoyer au Premier ministre, mais également au président de la République parce que je crois que c'est notre patrimoine national. Ce sont eux qui en sont garants, il me semble donc que ces deux adresses ne doivent pas être oubliées.

M. le Président – Merci. Nous les avons un peu oubliés. Merci Monsieur le Sénateur.
Madame la Députée Dalloz.

Mme Dalloz – Merci Monsieur le Président.

Je n'oublie pas que j'ai constamment, concernant le Comté, une légitime fierté parce que cette circonscription que je représente, la 2^{ème} circonscription du Jura, est celle qui est la plus productrice en matière de Comté et c'est une vraie fierté. Je prends souvent l'exemple de mes collègues du Cantal ou du Roquefort, qui me disent que ce que nous avons fait avec le Comté est admirable. Je leur rappelle souvent qu'il a fallu des années pour que la filière s'organise, mais qu'aujourd'hui, nous sommes vraiment exemplaires et nous sommes cités à de multiples reprises en termes d'exemple d'organisation d'une filière.

Alors ne laissons pas tout ce travail de l'amont à l'aval abîmé par un sinistre personnage qui a eu envie d'exister parce que c'est ça, c'est quelqu'un qui a voulu faire un buzz médiatique.

Ce que je condamne aujourd'hui, ce n'est pas ce personnage qui s'exprime à titre personnel, c'est le relais que les médias lui ont donné. Il faut qu'on se pose la question. Aujourd'hui, les médias ne sont là que pour relayer le propos le plus polémique. J'en appelle donc aux médias présents ici ; attention à ce que vous écrivez, attention aux relais que vous donnez parce qu'on a donné de l'importance à une personne qui n'en avait pas au détriment d'un produit extraordinaire.

Je salue tout le travail de cette filière, bien évidemment.

Je voudrais dire que j'ai fait une expérience sur le Comté il y a quelques mois. C'est une histoire personnelle. J'ai fait « Politique à table » sur la chaîne parlementaire et, en dessert, on m'avait demandé ce que je voulais. Je leur avais dit qu'ils ne s'occupent pas du dessert, que j'amènerais. Je ne fais pas confiance aux Parisiens sur ces sujets-là. J'avais amené du Comté. J'avais donc amené, en dessert, deux Comtés différents, un 18 mois et un 24 mois pour qu'ils voient la différence. Je voulais essayer d'éduquer un peu sur le plateau et d'ailleurs, tous les régisseurs en ont goûté après. J'avais amené mon Comté et j'ai dit, dans cette émission - vous pouvez vérifier car elle est sur mon "Facebook" -, que le Comté était un produit noble qui, de toute façon, était naturellement bio. Je retiens exactement cette expression-là. Vous auriez vu la volée de bois vert que j'ai pris sur les réseaux sociaux, les courriers, les mails que j'ai reçus en disant « mais pas du tout, il n'y a rien de bio dans le Comté ». C'est extraordinaire à quel point, aujourd'hui, on ne peut plus utiliser ce terme alors que je suis convaincue que notre produit du terroir est un produit naturellement bio. Merci.

M. le Président – Merci Madame la Députée.
Madame la Députée Brulebois.

Mme Brulebois – Merci, Monsieur le Président, d'être venu nous rappeler tous les bienfaits et les vertus du Comté. Ici, dans notre assemblée, soyez bien persuadé qu'en bonnes Jurassiennes et en bons Jurassiens, nous sommes à vos côtés et que nous nous sommes fortement élevés contre cette attaque injuste, injustifiée et inadmissible contre le Comté.

Certes, Monsieur Rigaux est un personnage, mais ne nous y trompons pas, il n'est pas tout seul. On est constamment la cible d'attaques d'animalistes, d'écologistes et ce sont des groupes organisés. Récemment, c'est le poulet de Bresse qui a été attaqué sévèrement par une ONG qui s'appelle Welfarm et il y en a beaucoup d'autres.

Ce qu'ils veulent attaquer, c'est notre modèle du Comté dont vous avez dit tous les avantages, mais je pense qu'au-delà, ce à quoi ils veulent s'attaquer, c'est ce modèle vertueux, ce modèle de solidarité qui existe encore en France avec nos organisations en coopérative et en particulier le modèle du Comté.

Le modèle du Comté est capable de donner à nos agriculteurs une juste rémunération, mais il est capable également de faire s'entendre et de faire plier la grande distribution parce que, autour de la table, tout le monde est là, que ce soit l'éleveur, le transformateur, le fromager, l'affineur et ensuite la grande distribution et on arrive à faire en sorte d'obtenir des résultats. Et lorsqu'on a examiné les lois Egalim, donc les lois qui visaient à donner une juste rémunération aux agriculteurs, le modèle de contractualisation du Comté a été cité comme un modèle et comme un exemple à suivre. Malheureusement, jusqu'à présent, les autres productions agricoles n'ont pas réussi à le suivre parce que notre modèle de contractualisation du Comté est unique. Il est unique parce que les personnes se sont mises autour de la table depuis très longtemps.

Je pense donc qu'il y a aussi ce modèle qui est attaqué, mais c'est aussi - il faut le dire - des lobbies financiers, des lobbies américains qui voudraient nous faire manger du steak synthétique, qui financent toutes ces personnes-là.

Soyez certains que vous avez tout notre soutien. Madame la Ministre de l'Agriculture, en séance au gouvernement mardi, a dit fermement son soutien et son incompréhension et elle a dit à quel point elle s'élevait contre des affirmations aussi injustes. Ce sont effectivement les propos d'un journaliste, mais qui ont été relayés.

Monsieur le Président, je voudrais vous rassurer parce qu'au final, cette chose a fait qu'il y a eu une telle levée de boucliers que finalement, les consommateurs de France et d'ailleurs se sont rendu compte de l'intérêt du Comté et je pense qu'au final, il y aura un effet très positif pour notre Comté.

M. le Président – Merci chère Danielle.

Alain, je te laisse la parole puisque je sais que tu dois t'en aller.

M. Mathieu – Je vous remercie pour ces propos que je transmettrai évidemment aux membres de la filière et je vais vous quitter, vous saluer parce qu'au-delà de ce phénomène, la vie continue et nous allons continuer à tracer notre route.

Merci à tous.

M. le Président – Bonne journée et bonne continuation.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Franck.

M. David – C'est juste pour compléter.

Monsieur le Président du CIGC vient de nous détailler le cahier des charges du Comté. Il y a aussi l'aspect extrêmement sanitaires contrôlé des laits AOC. Avec notre laboratoire qui fait en particulier du paiement du lait à la qualité, le lait qui sert à la fabrication du Comté est extrêmement surveillé du point de vue sanitaire, du point de vue bactériologique, ainsi que du point de vue physico-chimique.

Le Comté est en effet un fromage à pâte cuite, mais il peut comporter des problèmes d'hygiène alimentaire ou des problèmes tout simplement sanitaires lorsque les vaches ne sont pas en bonne santé. Et je peux vous dire que depuis des années, la surveillance des producteurs de lait concernant leurs vaches et leurs laits qui sont collectés sur les fruitières à Comté s'est nettement accrue, à savoir qu'il y a des prélèvements tous les jours de tous les laits AOC.

Je pense donc que c'est tout de même une qualité et une sécurité alimentaire qu'il faut rappeler ici dans la production du lait à Comté.

M. le Président – Merci Franck.

Y a-t-il d'autres interventions ? Thomas ou Christelle.

Mme Plathey – Merci Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Avant toute chose permettez-moi de revenir sur le point de départ de tout cela. Ce que nous vivons ici n'est pas une controverse née d'un débat sincère, c'est le fruit d'un emballement médiatique orchestré, nourri par des titres fallacieux récupérés et relayés à l'envi par certains réseaux bien organisés. Il est fâcheux qu'un article piège à clic trompeur et simpliste publié dans *Le Figaro Magazine* déclenche plus de réactions, y compris au plus haut niveau de l'Etat local, qu'un article de fond du *Monde* daté du 25 avril sur la ligne des Hironnelles.

Pourquoi ce tumulte ? Pourquoi cette polémique montée en épingle sur la base d'un propos isolé ? Pourquoi ces outrances soudaines, ces procès en trahison rurale, cette indignation fabriquée ?

Ce qui est désolant, c'est de voir la rapidité de la viralité d'un propos isolé dit à Paris devenu affaire d'État par le truchement de chaînes de télévision et de réseaux sociaux, bien souvent au profit d'extrêmes droites.

Nous assistons là à un mécanisme bien rodé et dangereux : créer la peur, agiter des identités pour enfin désigner un traître et lancer l'anathème, ici en l'occurrence le traître à la ruralité, le khmer vert, l'autre finalement. C'est un discours connu, un mécanisme dangereux. Cela ne sert ni notre territoire, ni la collaboration entre les acteurs du territoire. Cela sert les intérêts politiques de ceux qui surfent et attisent les fractures.

Samedi 10 mai 2025, alors que l'attention était portée et focalisée sur cette polémique, un cortège fasciste a pu défiler tranquillement et au grand jour presque dans l'indifférence. Nous ne voulons pas cautionner cette manœuvre idéologique qui contribue à alimenter par des polémiques un discours identitaire rance qui finira d'ailleurs par perdre ceux qui s'y approchent de trop.

Le Comté mérite un débat plus noble. Nous avons d'ailleurs proposé des amendements lors de la commission tout à l'heure, amendements que vous avez approuvés partiellement. En effet, nous pensons qu'il ne faut pas se tromper de débat ni de combat. Produire un bon Comté, ce n'est pas juste une question de tradition, c'est une question d'équilibre, de responsabilité, de vision et d'éthique. Tout le travail effectué sur le 10^e cahier des charges du Comté en est la preuve. Je reprendrai d'ailleurs les mots de Monsieur le Président du Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté, Monsieur Alain Mathieu - je ne savais pas qu'il venait -, qui estime que l'environnement et la préservation de nos ressources font partie des priorités de la filière. Nous le remercions pour sa transparence et pour son engagement dans la défense d'un cahier des charges exigeant à Bruxelles.

Que le monde agricole ne se méprenne pas sur notre position, nous affirmons bien ici notre soutien à toute la filière qui est exemplaire sur le plan social et environnemental.

Puisqu'il est autant question de défense d'un symbole jurassien, nous espérons une ferveur large quant à la défense de la ligne des Hirondelles que notre groupe appelle de ses vœux depuis plus de 6 mois.

Monsieur le Président, vous nous avez annoncé tout à l'heure la tenue d'une commission le 13 juin sur la sauvegarde des Hirondelles et nous vous en remercions.

M. le Président – Merci Madame Plathey.

J'ai simplement deux choses à rajouter.

En ce qui concerne le Conseil départemental du Jura, nous avons attendu que passe justement cette polémique du début de la semaine pour nous poser et pouvoir en discuter tranquillement, en plus avec l'accueil du président du CIGC, sachant que dans notre démarche, il n'y a rien de politique. Là, c'est vraiment pour soutenir les acteurs du Comté. C'est pourquoi je ne peux pas vous laisser dire cela.

En ce qui concerne le travail qui a été mené et cette surréaction, je peux l'entendre au regard de ce qui se passe aujourd'hui avec l'A69. Au départ, personne n'y a fait attention et aujourd'hui, on en arrive à bloquer des chantiers de plusieurs centaines de millions d'euros qui, au départ, pouvaient paraître complètement anecdotiques.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, à chaque fois qu'on subit ce genre d'attaque, il faut que nous puissions réagir.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? (*Néant*).

Nous allons passer au vote quant au soutien, par cette motion, à la filière Comté.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour cette belle unanimité pour la filière Comté.

Mesdames et Messieurs, suite à l'ordre du jour, je vous invite à prendre le verre de l'amitié avant de nous séparer. Merci à tous pour votre participation active.

La séance prend fin à 13 h 16.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA	
Type :	Réf : 12662
Service : CABINET	
Commission : Commission toutes commissions réunies	
Rapporteur : Gérôme FASSET	
DÉLIBÉRATION N° CD_2025_016 du 16/05/2025	

MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE COMTE

Considérant que la première AOP fromagère française est un moteur de l'économie jurassienne qui produit près de 70 000 tonnes par an pour un chiffre d'affaires de 700 M€, et 14 000 emplois dans la zone d'appellation et couvrant notamment le département du Jura.

Considérant que la filière Comté constitue un patrimoine culturel vivant qui façonne les paysages et contribue à la vitalité rurale jurassienne.

Considérant son modèle fondé sur une agriculture familiale, la coopération, l'élevage herbager sans OGM ni ensilage, la transformation locale et une juste rémunération des producteurs.

Considérant que le nouveau cahier des charges marque une avancée environnementale majeure : augmentation de la surface par vache, limitation de la taille des exploitations, du nombre de vache par producteur, baisse de 20 % du plafond de la fertilisation, et interdiction totale de l'épandage de boues sur la zone AOP.

Considérant que ces engagements encouragent un modèle agroécologique exigeant, aujourd'hui injustement remis en cause.

Considérant que défendre le Comté, c'est défendre un projet agricole, territorial et responsable qui fait la spécificité du Jura.

Le Conseil Départemental du Jura, après en avoir délibéré :

- Réaffirme son attachement indéfectible à la filière Comté et à l'ensemble des acteurs – producteurs, fromagers, affineurs, coopératives – qui font vivre ce modèle agricole enraciné, durable et exigeant.
- Reconnaît la révision ambitieuse du cahier des charges AOP Comté, qui introduit des exigences environnementales parmi les plus rigoureuses d'Europe, notamment l'interdiction totale de l'épandage de boues sur la zone AOP, affirmant ainsi une volonté forte de préserver les sols, les paysages et les milieux aquatiques.
- Souhaite que ce modèle exemplaire, alliant performance économique, qualité des produits et respect du vivant et de notre territoire, soit pleinement reconnu et soutenu par l'État et l'Union européenne.
- S'engage à poursuivre son accompagnement *via* ses politiques agricoles, éducatives et touristiques, et appelle l'ensemble des collectivités du Massif jurassien et la Région Bourgogne-Franche-Comté à se mobiliser solidairement pour garantir la pérennité de cette filière d'avenir.
- Décide que la présente motion sera transmise :
 - au Président de la République,
 - au Premier ministre,
 - au Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire,
 - au Ministre de la Transition Écologique,
 - à la Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté,
 - aux Départements du Doubs et de l'Ain,
 - aux parlementaires jurassiens,
 - au Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté (CIGC).

Le Conseil départemental :

- adopte la motion relative au soutien de la filière Comté.

POINT FINANCIER					
	Montant global du rapport (ANNEE n)	Pour MEMOIRE , rappel des crédits DEJA VOTES (à périmètre constant)			
		ANNEE n - 1 (à remplir à l'étape BP)		ANNEE n (à remplir aux étapes DM1 et DM2)	
		BP	DM1 et/ou DM2	BP	DM 1
AP					
Crédit de paiement - Investissement : - Fonctionnement :					
Recette - Investissement : - Fonctionnement :					

Délibération n° CD_2025_016 du 16 mai 2025	
Votée à l'unanimité	
Président	Gérôme FASSETNET : 